



# CHALLENGE EUROPEEN DE REGULARITE 2008

## REGLEMENT

### ORGANISATEURS

A.E.V. : (Pt : Jean-Pierre Di Rosa)  
St Martin Vésubie - FRANCE



Promauto RACING : (Pt : Giorgio Morre) *Promauto racing*  
Turin - ITALIE

VIRUS AUTO : (Pt Jacques Gauthier)  
Roaix - FRANCE



(Dans le texte ci-dessous appelé : L'ORGANISATEUR)

Organisent dans le cadre des Rallyes de Régularité pour Voitures Historiques,  
Un Challenge commun aux épreuves énumérées à la page 3, appelé :

## "Challenge Européen de Régularité"

(Dans le texte ci-dessous désigné par le sigle : C.E.R.)

Le règlement est établi pour une année par L'ORGANISATEUR, si des modifications s'avèrent nécessaire, il sera remanié en conséquence.

En cas de force majeure, L'ORGANISATEUR se réserve le droit de modifier en cours d'année certains points du règlement, particulièrement en ce qui concerne le coefficient d'une épreuve et le nombre d'épreuves retenues dans le C.E.R.

# Challenge Européen de Régularité - Règlement 2008

## ART.1 - Adhésion au C.E.R.

L'adhésion d'un *organisateur d'épreuve historique* et/ou d'un *concurrent* au C.E.R. est de la seule et unique compétence de L'ORGANISATEUR.

Cette adhésion entraîne automatiquement pour le demandeur l'obligation de respecter le présent règlement **en tous points**, sauf stipulation légale en vigueur dans le pays concerné par l'épreuve.

Un calendrier sera établi par le secrétariat du C.E.R. en début janvier 2008, et communiqué à toutes les parties concernées. Toutefois, chaque organisateur ayant déjà été inscrit au C.E.R. bénéficiera de l'antériorité de la date déposée pour son épreuve, il n'y aura jamais deux épreuves du C.E.R. à la même date. Les organisateurs s'engagent à faire figurer dans les différents documents de leurs épreuves le logo et l'adresse Internet du C.E.R. ; et à donner suffisamment de publicité au C.E.R. à travers les journaux et les médias les plus représentatifs de l'épreuve disputée dans leurs pays respectifs.

## ART. 2 - INSCRIPTION AU C.E.R.

### 2.1 Organisateur

Pour intégrer le C.E.R. les organisateurs devront compléter le bulletin d'adhésion pour l'inscription de chacune de leur épreuve (cf. annexe 1) et le retourner au secrétariat accompagné du règlement selon les modalités décrites, ces fonds servent à la promotion du C.E.R.

D'autre part, lors de la remise des récompenses, chaque organisateur offrira un engagement gratuit à son épreuve se déroulant l'année suivante (*hors hébergement*). Les demandes d'inscription au C.E.R. devront nous parvenir **avant le 10 Février 2008**.

Les organisateurs de chaque épreuve s'engagent à communiquer dans les 8 jours suivants l'épreuve au secrétariat du C.E.R. :

- 1) la liste des engagés,
- 2) la liste des autorisés à prendre le départ,
- 3) la liste des partants,
- 4) la liste des abandons avec le motif de l'abandon
- 5) le classement détaillé avec les justificatifs des épreuves courues.

### 2.2 Concurrents

Pour être inscrit au C.E.R. les concurrents devront compléter le bulletin d'inscription (cf. annexe 2) et le retourner au secrétariat accompagné du règlement selon les modalités décrites, le droit d'inscription se monte à 20,00€ pour l'équipage. Le pilote recevra comme confirmation de son inscription 2 autocollants à installer sur chaque aile ou portière avant de la voiture. Dans l'hypothèse où le pilote inscrit change de coéquipier au cours de la saison, si ce copilote désire être inscrit et participer au classement des copilotes il devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 15,00€ selon les mêmes critères.

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à donner de motif.

## Art. 3 - SECRETARIAT et GESTION : Pour l'ensemble des participants

Les règlements peuvent être fait par :

- Chèque bancaire à l'ordre de AEV CER
- Virement bancaire au compte ci-dessous

N° de compte international - International Banking Account Number (IBAN)  
FR76 1910 6006 3143 5166 6095 419

Domiciliation - Bank Identification code (BIC) AGRIFRPP891

Et envoyé à l'adresse ci-contre →

Une facture sera envoyée sur simple demande

### Auto d'Epoque de la Vésubie

M. Jacques ROCCA (Vice Président de A.E.V.)

Parc de Chambourdon

27 Avenue Pierre Saurel

13200 ARLES

Email : [autovesubie@gmail.com](mailto:autovesubie@gmail.com)

Site Internet : [www.autovesubie.org](http://www.autovesubie.org)

## Challenge Européen de Régularité - Règlement 2008

### ART. 4 - ÉPREUVES ELIGIBLES EN 2008 (sauf cas de force majeure en cours d'année)

Nbr	Nom de l'épreuve	Lieu	Pays	Dates	Coéf
1	<b>Costa Brava Historic</b> Alex ROMANI	Lloret del Mar <a href="mailto:rallyclassics@rallyclassics.org">rallyclassics@rallyclassics.org</a> <a href="http://www.rallyclassics.org">www.rallyclassics.org</a>	Espagne	29/02, 1 <sup>er</sup> et 2/03 ☎ +34 938.458.630 ☎ +34 938.458.544	3
2	<b>4<sup>ème</sup> Ronde Cévenole Classic</b> Serge RECOLIN	Le Vigan <a href="mailto:auto.retro.cevennes@free.fr">auto.retro.cevennes@free.fr</a> <a href="http://auto.retro.cevennes.free.fr">http://auto.retro.cevennes.free.fr</a>	France	26 et 27 avril ☎ +33 467.813.572 ☎	2
3	<b>Ronde de St Martin Vésubie</b> J.P. DI ROSA	St Martin Vésubie <a href="mailto:autovesubie@gmail.com">autovesubie@gmail.com</a> <a href="http://www.autovesubie.org">http://www.autovesubie.org</a>	France	13,14 et 15 juin ☎ +33 672.710.311	3
4	<b>Sestriere Storico</b> Giorgio MORRE	Turin <a href="mailto:sestrierestorico@promauto.info">sestrierestorico@promauto.info</a> <a href="http://www.promauto.info/IT">http://www.promauto.info/IT</a>	Italie	21 et 22 juin ☎ +39.011.327.20.40 ☎ +39.011.327.20.77	2
5	<b>Belgium C.E.R. Historic</b> José LAREPPE	Namur <a href="mailto:lareppe@skynet.be">lareppe@skynet.be</a> <a href="http://www.belgium-cer.com">www.belgium-cer.com</a>	Belgique	22, 23 et 24 août ☎ +32..857.115.68 ☎ +32.85.71.43.17	2
6	<b>Ruota d'Oro</b> Alessandro DUTTO	Cuneo <a href="mailto:scuderiaveltro@ruotadoro.it">scuderiaveltro@ruotadoro.it</a> <a href="http://www.ruotadoro.it">http://www.ruotadoro.it</a>	Italie	20 et 21 septembre ☎ +39 3386.262.815 ☎ +39 0171.412.129	1
7	<b>Monte-Carlo / Sestriere</b> Giorgio MORRE	Turin <a href="mailto:sestrierestorico@promauto.info">sestrierestorico@promauto.info</a> <a href="http://www.promauto.info/IT">http://www.promauto.info/IT</a>	Italie	du 23 au 26 octobre ☎ +39.011.327.20.40 ☎ +39.011.327.20.77	2
8	<b>2<sup>ème</sup> Cévennes GT2i Classic</b> Serge RECOLIN	Le Vigan <a href="mailto:auto.retro.cevennes@free.fr">auto.retro.cevennes@free.fr</a> <a href="http://auto.retro.cevennes.free.fr">http://auto.retro.cevennes.free.fr</a>	France	les 15 et 16 novembre ☎ +33 467.813.572 ☎	2
9	<b>Ronde de Rasteau</b> Jacques GAUTHIER	Vaison La Romaine <a href="mailto:gauthier.jacques@voila.fr">gauthier.jacques@voila.fr</a> <a href="http://virus.auto.free.fr">http://virus.auto.free.fr</a>	France	28,29 et 30 novembre ☎ +33 490.461.212 ☎ +33 666.089.569	3
10	<b>Rallye d'Hivern</b> Alex ROMANI	SALT (Girone) <a href="mailto:rallyclassics@rallyclassics.org">rallyclassics@rallyclassics.org</a> <a href="http://www.rallyclassics.org">www.rallyclassics.org</a>	Espagne	13 et 14 décembre ☎ +34 938.458.630 ☎ +34 938.458.544	2

## Challenge Européen de Régularité - Règlement 2008

### ART. 5 - CONCURRENTS ET VOITURES ADMISES :

Tous les conducteurs titulaires d'un permis de conduire valide dans la C.E.E., dont le véhicule est immatriculé conformément à la législation de son pays de résidence et normalement assuré.

Les voitures dont la date de fabrication est au plus tard fin 1982 et sur avis d'un comité de sélection propre à chaque épreuve les "véhicules d'exceptions". Si dans une épreuve du C.E.R. des voitures de moins de 20 ans étaient engagées elles ne seront pas retenues dans le classement du C.E.R. en dehors des véhicules spécialement aménagés pour handicapés.

Suivant la législation du pays organisateur et le règlement particulier des épreuves la Licence "Régularité Nationale" (ou Internationale) ou "Amatoriale" pourra être demandée.

Par contre dans le cadre des rallyes organisés sous l'égide de la FFVE et/ou de la FIVA en France, aucune licence ne sera demandée ; la carte FIVA sera demandée.

### ART. 6 - CLASSEMENT :

Les points de "Classement" attribués aux Pilote et Copilote selon le tableau ci-dessous avec un coefficient correspondant à la durée de l'épreuve : 1 pour 1 jour, 2 pour 2 jours et 3 pour 3 jours.

6.1 Au classement général de l'épreuve concernée pour les 50 premiers.

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	500	11	280	21	95	31	35	41	10
2	475	12	260	22	90	32	30	42	9
3	450	13	240	23	85	33	27	43	8
4	425	14	220	24	80	34	23	44	7
5	400	15	200	25	75	35	19	45	6
6	380	16	180	26	70	36	15	46	5
7	360	17	160	27	65	37	14	47	4
8	340	18	140	28	60	38	13	48	3
9	320	19	120	29	55	39	12	49	2
10	300	20	100	30	50	40	11	50	1

6.2 Points de "Participation", non cumulable entre eux :

6.3 30 points, multiplié par le coefficient de l'épreuve, si le concurrent a pris effectivement le départ et effectué au moins deux secteurs de test de régularité, sauf abandon sur sortie de route ou panne mécanique ne pouvant être réparée pendant l'épreuve.

6.4 50 points, multiplié par le coefficient de l'épreuve, si le concurrent a effectué la totalité de l'épreuve et se trouve classé au-delà de la 50<sup>ème</sup> place

6.5 70 points, multiplié par le coefficient de l'épreuve, si le concurrent est classé dans les 50 premiers.

6.6 100 points de BONUS, hors coefficient, pour le ou les concurrents ayant participé(s) à la totalité des épreuves inscrites au C.E.R. (ce bonus sera fonction du nombre d'épreuves inscrites au C.E.R., soit pour 2008 : 100 Points x 10 épreuves = 1000 Points.)

6.7 Particularité pour les épreuves en Italie

Compte tenu de la spécificité des passages sur "le fil" l'attribution des points du C.E.R. se fera

## Challenge Européen de Régularité - Règlement 2008

selon l'ordre d'arrivée des participants au C.E.R. et non selon classement dans l'épreuve concernée, exemple : le concurrent UNTEL se trouve classé 14<sup>ème</sup> dans l'épreuve et 1<sup>er</sup> participant au C.E.R. se verra attribuer 500 points x par le coefficient.

*Toutefois, lorsque une épreuve se déroulant en Italie selon le principe du passage "SUR le FIL", comporte également des épreuves "A MOYENNE" faisant l'objet d'un classement séparé.*

*Les points des participants au C.E.R. seront attribués de la façon suivantes :*

*-a) pour la partie "SUR le FIL" selon le § ci-dessus à raison de 90% du barème.*

*-b) pour la partie "A MOYENNE" selon le classement publié pour 10% du barème..*

*Dans ce cas les points sont "arrondi" à l'unité supérieure.*

*Ces pourcentages pourront être revu suivant la proportion d'épreuves "A MOYENNE".*

*Voici un exemple (Ruota d'ORO) :*

Passage sur le fil	Attribution des points 90%			Épreuve A Moyenne			Attribution des points 10%		TOTAL	CLASSEMENT CER	
Nom	Ordre Arr	Normal	Coef 90%	Nom	Ordre Class	Normal	Points / 10%	90+10	Nom	Place	
PISTONE	1	500	450	Pistone	19	120	12	462	Pistone	1	
VERSIGLIA	2	475	428	Versiglia	9	320	32	460	Versiglia	2	
FIORITO	3	450	405	Fiorito	5	400	40	445	Fiorito	3	
CELLI	4	425	383	Celli	6	380	38	421	Celli	4	

- 6.8 **Trophée féminin** : un trophée pour équipage exclusivement féminin fera l'objet d'un classement en fin d'année sur la même base d'attribution des points. Les récompenses ne sont pas cumulables.
- 6.9 **Pour être classé** au C.E.R, les concurrents doivent participer au moins à 5 des épreuves retenues pour le C.E.R.
- 6.10 **Ex æquo** : en cas d'ex æquo, c'est l'année de fabrication du véhicule le plus ancien qui départagera les concurrents.

### ART. 7 - PARTICULARITE :

#### 7.1 Généralité :

Les épreuves sont soumises à la réglementation applicable dans le pays concerné.

Un "Relation Concurrent" devra être désigné par l'organisateur de l'épreuve, il servira de trait d'union entre les organisateurs de la manifestation et les concurrents.

#### 7.2 Hébergement durant l'épreuve :

Si l'hébergement est compris dans le prix de l'engagement, les organisateurs devront préciser la nature des prestations offertes et proposer un tarif hors hébergement aux concurrents.

#### 7.3 Appareillage embarqué :

Dans le C.E.R. tous les appareils sont autorisés à l'exception des GPS et/ou des matériels assimilables ou pouvant faire fonction de GPS.

#### 7.4 Parcours :

Il doit faire l'objet d'un livre de route "fléché - métré" de même type pour toutes les épreuves, un exemple de "Road Book" est annexé au présent règlement. (cf. annexe 3)

Une dérogation pourra être accordée après examen du Livre de Route par le secrétariat du C.E.R.

## Challenge Européen de Régularité - Règlement 2008

Il devra être tracé sur des routes asphaltées à l'exclusion de toutes routes en terre, sauf garantie de l'organisateur que la moyenne imposée sur ces tronçons est facile à respecter et les routes non cassantes pour les véhicules non préparés pour la terre.

### 7.5 Contrôle Horaire :

**Le but de l'épreuve est : "LA REGULARITE" et non une course contre la montre pour rattraper un retard qui amènerait les participants à dépasser la moyenne autorisée par la réglementation.**

En conséquence, chaque organisateur devra tout mettre en œuvre pour éviter ce genre de situation et tous débordements ; notamment en prenant soins de bien calculer les moyennes de CH à CH.

Des pénalités peuvent être prévues en cas de dépassement de l'heure idéale au C.H.

### 7.6 Zone de Régularité :

Pour l'ensemble des épreuves du C.E.R. les emplacements des contrôles secrets doivent être disposés de la manière suivante :

Aucun contrôle dans les **3 km** suivant le départ de la Zone de Régularité.

Aucun contrôle dans une agglomération, ni à moins de **500 m de l'entrée**, ni à moins de **1500m de la sortie** d'un village ou d'un lieu-dit. (*Le village ou le lieu-dit commence au panneau officiel sur lequel figure le nom du lieu traversé*)

Dans toutes les Zones de Régularité sera installé au maximum 1 km après le dernier contrôle secret un panneau très lisible mentionnant : "**FIN ZONE REGULARITE**" ou "**FIN TEST REGULARITE**".

### 7.7 Observateur :

Dans chaque épreuve un "Observateur du C.E.R." désigné par L'ORGANISATEUR pourra être présent, le secrétariat du C.E.R. en informera l'Organisateur l'épreuve qui le prendra totalement en charge.

Par contre s'il effectue l'épreuve en tant que concurrent l'hébergement restera à sa charge.

Il fera un compte rendu du déroulement de l'épreuve à L'ORGANISATEUR, un double de ce rapport sera porté à la connaissance de l'organisateur de l'épreuve.

Si trop de dysfonctionnements apparaissent dans ce rapport, L'ORGANISATEUR après 3 mois durant lesquels seront examinés les points non satisfaisants avec le responsable de l'épreuve, décidera de conserver ou non l'épreuve dans le C.E.R. pour l'année suivante.

## ART. 8 - RÉCLAMATION :

### 8.1 Responsabilité de L'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR du C.E.R. décline toute responsabilité concernant le déroulement des épreuves qui le composent. Chaque épreuve étant placée sous la responsabilité de son propre organisateur.

Les seules réclamations recevables par L'ORGANISATEUR seront des erreurs dûment constatées dans le classement du C.E.R.

### 8.2 Délai d'affichage du classement

Le classement au C.E.R. inclus dans le classement de l'épreuve en cours, devra être affiché pour les concurrents au maximum 2 heures après l'arrivée de la manifestation horodaté et signé le responsable de l'épreuve, il deviendra officiel une demie heure après cette affichage.

### 8.3 Délai de réclamation

Si au cours de cette demie heure une réclamation écrite et justifiée par des faits précis, concernant exclusivement le classement du C.E.R., est déposée elle sera reçue par le "Relation concurrent" qui la communiquera au responsable de l'épreuve et à "l'Observateur".

### 8.4 Dépôt de caution

Secrétariat du C.E.R. : Auto d'Epoque de la Vésubie

Maison des Associations - Place de la gare - 06450 St Martin Vésubie

NB : veuillez adresser vos courriers et paiements au gestionnaire du CER :

M. Jacques ROCCA - Parc de Chambourdon - 27 Ave Pierre Saurel - 13200 ARLES - FRANCE

Email : [autovesubie@gmail.com](mailto:autovesubie@gmail.com) - Site Internet : [www.autovesubie.org](http://www.autovesubie.org)

## Challenge Européen de Régularité - Règlement 2008

Cette réclamation sera accompagnée de la somme de 200€, qui sera restituée au concurrent par l'organisateur de l'épreuve si la réclamation est fondée, dans le cas contraire elle restera acquise à l'organisateur de la manifestation.

### 8.5 Délai d'examen

Cette réclamation devra être examinée dans la semaine qui suit par le responsable de l'épreuve en liaison avec L'ORGANISATEUR.

Ils devront faire parvenir au secrétariat du C.E.R. avant la fin de ce délai tous les documents nécessaires à l'établissement d'un nouveau décompte de points, ces conclusions seront ensuite transmises à toutes les parties concernées et insérées sur le site Internet de l'épreuve.

### ART. 9 - RÉCOMPENSES :

Le Pilote et le Copilote Vainqueur du C.E.R. auront respectivement les titres de :

"Meilleur Pilote de régularité Européen" et de

"Meilleur Copilote de régularité Européen"

D'autre part la première femme Pilote classée aura le titre de :

"Meilleur Pilote Féminine de Régularité Européenne".

Seront primés les (X) premiers (le nombre est fonction des épreuves inscrites au C.E.R., actuellement 10) du classement final par différents lots, entre autres : des engagements gratuits aux futures épreuves du C.E.R.

Un prix récompensera le concurrent le mieux placé ayant participé à la totalité des épreuves du C.E.R.

### ART. 10 - REMISE DES RÉCOMPENSES :

La cérémonie protocolaire du C.E.R. 2008 aura lieu le dimanche lors du festival AVIGNON MOTOR parc des expositions 84000 AVIGNON. (Ce festival se déroulera fin mars 2009)

[www.avignon-motor-festival.com](http://www.avignon-motor-festival.com)



Bulletin d'engagement Organisateur au C.E.R. 2008

**EPREUVE :**

Nom : .....

Date : .....

Nombre de jour : ..... Nombre d'étape : .....

Nombre de Secteur de Régularité.....

Distance totale : \_\_\_ \_\_\_ km, ..... dont \_\_\_ \_\_\_ km de secteur de régularité

Club organisateur : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Email : ..... Site Internet : .....

Président : ..... Tel : .....

Responsable classement : ..... Tel : .....

Système de classement : .....

Je soussigné M. .... Président du Club .....  
reconnait avoir pris connaissance du règlement du C.E.R. 2008 et de le respecter lors du  
déroulement de l'épreuve ci-dessus désignée.

Le présent bulletin est à retourner à :

**Auto d'Epoque de la Vésubie - Gestion C.E.R.**  
**M. Jacques ROCCA, Parc de Chambourdon - 27 Avenue Pierre Saurel**  
**13200 ARLES - France.**

Soit accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de :

"Auto d'Epoque de la Vésubie - C.E.R." d'un montant de 250,00 €.

Soit accompagné du justificatif du virement bancaire au compte ci-dessous

N° de compte international - International Banking Account Number (IBAN) FR76 1910 6006 3143 5166 6095 419
Domiciliation - Bank Identification code (BIC)    AGRIFRPP891

Date et signature :

NB : l'ensemble de ces éléments est nécessaire à la cohésion des manifestations.



Bulletin d'engagement EQUIPAGE au C.E.R. 2008

<i>Coordonnées</i>	Pilote	Copilote
Nom		
Prénom		
Date naissance		
Adresse 1		
Adresse 2		
Code postal		
Ville		
Pays		
Téléphone fixe		
Téléphone GSM		
Fax		
Email		
<b>Permis de conduire</b>		
Date d'obtention		
Lieu de délivrance		
<b>Ecurie/Club/Team</b>		
Nom et adresse		

Je soussigné M. ....  
reconnaît avoir pris connaissance du règlement du C.E.R. 2008 et de le respecter lors du déroulement de chacune des épreuves ou nous seront inscrit.  
Le présent bulletin est à retourner à :

**Auto d'Epoque de la Vésubie - Gestion C.E.R.**  
**M. Jacques ROCCA, Parc de Chambourdon - 27 Avenue Pierre Saurel**  
**13200 ARLES - France.**

Soit accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de :  
"Auto d'Epoque de la Vésubie - C.E.R." d'un montant de 20,00 €.  
Soit accompagné du justificatif du virement bancaire au compte ci-dessous

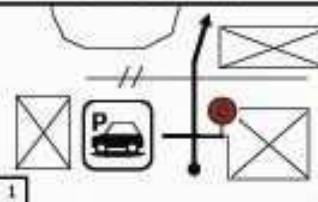


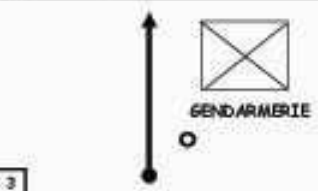

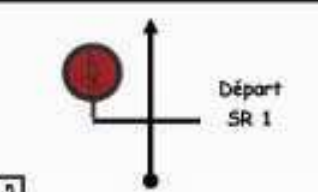
N° de compte international - International Banking Account Number (IBAN) FR76 1910 6006 3143 5166 6095 419
Domiciliation - Bank Identification code (BIC) AGRIFRPP891

Date et signature :

NB : le pilote peut changer de copilote au cours de la saison, si ce nouveau copilote désire figurer dans le classement des Copilotes du C.E.R. il devra nous retourner un bulletin d'engagement accompagné d'un règlement de 15€ selon les modalités ci-dessus.

Exemple de "Livre de Route" ou "Road Book"

RONDE HISTORIQUE DE ST MARTIN VESUBIE

ETAPE N° 1		SECTEUR N° 1		
DE : CH 0 St Martin Vésubie		A : départ S.R. 1		
DISTANCE : 3,62		TEMPS : 0 h 05		
		MOYENNE : 43,44		
DISTANCE		DIRECTION	INFORMATIONS	DIST. TOT REGRES
TOTALE	PARTIELLE			
0,00	0,00		 CH 0 Départ en face de la Mairie sous le portique	3,62
0,60	0,60		D 2565 COL ST MARTIN LA COLMIANE	3,02
1,13	0,53		Suivre route principale à droite après la station service ST MARTIN VESUBIE	2,49
2,66	1,53		Épingle à gauche LA COLMIANE COL ST MARTIN	0,96
3,62	0,96		Départ du Secteur de Régularité N°1 Sur la droite dans le renforcement après le pont	0,00

Page 1